

VILLE DE SAINT-SAËNS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

N°50

Le mag



DEC 24

L'ÉDITO

Les fêtes de fin d'année se préparent et Saint-Saëns fidèle à ses habitudes ouvrira les festivités le vendredi 6 décembre. Retrouvons-nous autour d'un vin ou d'un chocolat chaud, venez place Maintenon vous rassembler et partager un peu de cet esprit de Noël, ce soir-là seront offerts des tickets de cinéma pour « le grand Noël des animaux », puis déplaçons-nous de quelques mètres au cinéma-théâtre pour découvrir un Roméo et Juliette revisité. Cet esprit de partage se déclinera tout au long du mois avec les manifestations du CASS que vous lirez page 7. Les festivités de Noël se poursuivront en accueillant pour la première fois la chanteuse Jaene Manson dont la voix intemporelle continue de faire vibrer les cœurs. Son concert, qui affiche déjà complet, se tiendra le 7 décembre à l'église.

Plus prosaïquement, nous commençons la distribution des bac (poubelles) jaunes à partir du 9 décembre, reportez-vous page 3 pour connaître les horaires.

Enfin, pour débiter la nouvelle année, mon équipe municipale et moi-même serons ravis de vous retrouver à l'occasion de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 17 janvier. Ce moment de rassemblement sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de partager avec vous les projets qui marqueront cette dernière année de mandat.

Loin des tumultes du monde, passez de douces fêtes en famille, que cette parenthèse festive soit le bon moment pour retrouver l'essence de Noël : le partage et le plaisir d'être ensemble. Joyeux Noël à toutes et tous !

Votre maire, Karine Hunkeler

INFO VOIERIE

Aménagements routiers destinés à ralentir la circulation sur 3 zones : Route de Bellencombre, route de Saint-Martin-Osmonville, et la Roulière.

Ces aménagements seront mis en place par la DIR cette fin d'année. Ces travaux seront mis en place à la demande de la mairie suite aux réclamations des riverains concernés et de la gendarmerie. Des mesures de vitesse seront réalisées avant l'élaboration de ces projets. Il s'agit de projets travaillés avec la DIR, la prévention routière et la commune de Saint Saëns. S'agissant d'aménagements pour une durée provisoire l'impact financier pour la commune est nul.

AGENDA DE DÉCEMBRE ET JANVIER 2025

Jeudi 5 décembre – 11h – Monument aux morts – hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie

Vendredi 6 décembre – 19h15 – Parvis de l'hôtel de ville – Illuminations de Noël – Vin et chocolat chaud offert par la municipalité. Vin chaud offert au chalet du CASS
Cinéma-théâtre – 20h30 – « Roméo et Juliette ou beaucoup de bruit pour pas grand chose » de la compagnie « Qui-Vive » de Bois-Guillaume

Samedi 7 décembre – Église de Saint-Saëns – 20h30 – Récital Jeane Manson

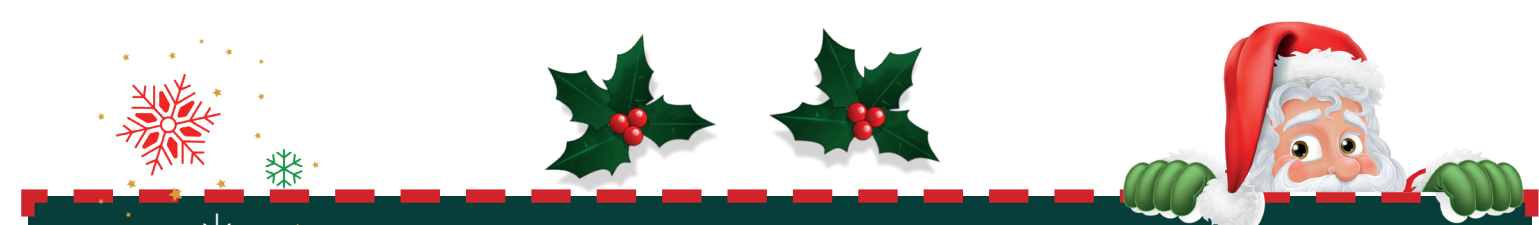
Vendredi 20 décembre dès 17h30 – centre bourg – parade de chars des jeunes agriculteurs de Bosc-le-Hard

Mardi 24 décembre le Père Noël du CASS distribuera des bonbons de 10h à 12h30 et de 14h30 à 16h30

Dimanche 5 janvier – 14h – Salle du Vivier – Galette des rois des ACPG CATM

Vendredi 17 janvier – 19h – au Cinéma-théâtre – Cérémonie des vœux

Dimanche 26 janvier – 14h – Le loto des ACPG-CATM



BONS DE NOËL 2024 – BÉNÉFICIAIRES DU R.S.A SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Comme l'an passé, le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide pour Noël aux personnes bénéficiaires du R.S.A. sans activité professionnelle par l'octroi de bon(s) d'achat alimentaire valable(s) jusqu'au DIMANCHE 5 JANVIER 2025.

Les familles pouvant prétendre à ces bons, doivent venir s'inscrire en Mairie auprès du CCAS au plus tard le VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024, munies de l'attestation de la CAF ou MSA indiquant le versement du RSA sans activité professionnelle du mois de novembre 2024.

Cette attestation est fournie sur simple demande auprès de la CAF ou de la MSA ou bien sur internet en vous connectant à votre espace personnel.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le centre communal d'action sociale au 02.35.34.51.19.

AUCUN BON NE POURRA ÊTRE DÉLIVRÉ SANS CETTE ATTESTATION



DISTRIBUTION DES CHÈQUES CADEAUX DE NOËL (POUR LES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS)

Le Centre Communal d'Action Sociale en collaboration avec la Commune effectuera la distribution des chèques cadeaux le :

LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024 DE 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 DE 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 DE 9H00 à 12H00
VENDREDI 20 DÉCEMBRE DE 9H00 à 12H00

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour raison de santé, elles pourront faire appel à des tiers (membre de la famille, aide-ménagère...). Les élus remettront les chèques sur simple présentation d'une pièce d'identité. Pour les personnes isolées ne pouvant se déplacer, nous les invitons à prendre contact avec la Mairie (02.35.34.51.19) afin qu'un membre du Conseil Municipal puisse venir leur remettre à domicile.

DISTRIBUTION DES BACS JAUNES

La Communauté Bray-Eawy met à votre disposition un bac jaune gratuitement pour une collecte en porte-à-porte de vos emballages ménagers à l'exception du verre. À Saint-Saëns la distribution se fera ainsi : Du lundi 9 au samedi 14 décembre, venez aux Ateliers Municipaux sur la zone industrielle des Aulnaies afin de prendre possession de votre nouvelle poubelle, vous devez impérativement vous munir d'un justificatif de domicile.

Horaires de distribution :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30,
- le samedi : 9h à 12h et de 14h à 16h

Trois points à ne pas négliger :

- Le bac qui vous est remis est obligatoirement adressé à l'habitation et doit rester sur place en cas de déménagement de l'utilisateur,
- l'utilisateur est l'unique responsable de son bon entretien et de son bon usage,
- en cas de détérioration diverses ou de vol sans dépôt de plainte, le bac jaune, propriété de la Communauté de Communes sera remplacé moyennant une facturation.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Nouvelles redevances AESN 2025

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable / systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable / d'assainissement des eaux usées.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public, la Société Véolia – Compagnie Générale des Eaux, la Commune de Saint-Saëns doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable / d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant que la Commune de Saint-Saëns en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'Agence de l'Eau d'un montant égal au produit :

1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable et d'assainissement collectif, 2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'Eau et 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fixé un tarif de 0,085 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable / 0,089 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;

Considérant qu'un coefficient de modulation, un taux d'impayés et un coefficient de précaution doivent être appliqués à ces redevances :

DÉCIDE

Article 1er – FIXE pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0.0193 euros par mètre cube.

ET

Article 2 – FIXE le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0.0303 euros par mètre cube.

Sur cet exposé, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

URBANISME

Mise en compatibilité du PLU – ZAE du Puceuil

Madame le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'avoir recours à la déclaration de projet important mise en compatibilité du plan local d'urbanisme afin d'agrandir la zone d'activités économiques (ZAE) intercommunale du Puceuil.

En effet, cette procédure peut être utilisée si le projet présente un intérêt général et que le PLU doit être adapté pour permettre ce projet. Ce dernier concerne notamment l'ouverture à urbanisation de la ZN 17, parcelle qui se verrait accueillir le projet d'aménagement et d'agrandissement de la ZAE du Puceuil.



Le présent projet, porté par un opérateur privé, représente bien un intérêt général dans la mesure où il permettra de :

- De compléter l'offre et le réseau d'entreprises locales sur la ZAE du Puceuil ;
- D'agrandir certaines entreprises déjà implantées sur la zone qui présentent des besoins d'extension ;
- De positionner le Puceuil comme échelon logistique infra-territorial stratégique entre Rouen, Amiens, Abbeville et Dieppe ;
- De compléter l'offre locale et plus particulièrement le nord de la Seine-Maritime en activité logistique, conformément à l'identification du secteur du Puceuil au sein du Schéma de Cohérence Logistique Régional comme échelon logistique infra-territorial ;
- Contribuer au développement de l'emploi local via la création prévisionnelle de 200 emplois minimum sur l'actuelle ZN17 ;

Pour rappel, le SCOT désigne la ZAE du Puceuil comme prioritaire, et y concentre l'effort en extension foncière du Pays de Bray dans les années à venir (21 hectares 2022 et 2032).

Le projet nécessite l'adaptation du PLU puisque le règlement ne permet pas le projet.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prescrire la déclaration de projet décrite ci-dessus.

Conformément à l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

CESSION PARCELLE ZN 25 –ZONE DU PUCHEUIL

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qui est nécessaire de vendre la parcelle ZN 25 au groupe Argan afin de permettre la viabilisation pour l'agrandissement de la future zone du Puceuil.

Aussi, une estimation auprès des domaines a été sollicitée afin d'établir un montant de vente. Cette parcelle représente 9 344.00 m² la valeur vénale du bien est estimée à 55 000.00 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Aussi Madame la Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le prix de vente. Le conseil Municipal délibère sur le prix de 60 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

Plan de financement – Rénovation du Groupe Scolaire

Dans le cadre du Plan de Relance, le gouvernement a décidé de venir en soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales avec une attention particulière portée aux bâtiments scolaires. Depuis quelques temps, la municipalité s'engage dans une démarche d'économie énergétique et de modernisation de certains outils.

Dans la continuité de cette démarche, il convient aujourd'hui de procéder à des travaux énergétiques dans les écoles des Petits Tanneurs et de la Varenne afin de répondre aux besoins de confort des publics accueillis et de s'inscrire dans une recherche d'économie d'énergie.

Vu les délibérations n° 24/2023, 10/2024 et 27/2024 approuvant le projet à l'unanimité.

Vu l'attribution de la subvention de l'État relative au fond vert et la décomposition des subventions. Il convient de revoir la répartition des subventions.



Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Recettes HT	
Ecole Maternelle	1 132 310.00 € HT	Etat - DETR - 15 %	265 065.63 €
Ecole Elémentaire	513 930.00 € HT	Fonds Vert - 32.90 %	581 296.00 €
Maîtrise d’Œuvre	99 989.26 € HT	Département - 23.30 %	411 560.00 €
AMO	7 920.00 € HT		
Missions Techniques	12 955.00 € HT		
TOTAL DEPENSES	1 767 104.26 € HT	TOTAL RECETTES	1 257 921.63 HT €
<i>Reste à charge de la commune 509 182.63 € HT – base prévisionnelle</i>			

Madame la Maire propose au Conseil Municipal :

- D’autoriser la poursuite du projet ;
- D’approuver le plan de financement prévisionnel ;
- D’autoriser Madame la Maire à solliciter l’ensemble des subventions liées à ce projet ;
- D’autoriser Madame la Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l’unanimité.

RÉSULTAT DE LA CAO

Document transmis avec la convocation

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commission d’appel d’offres s’est réunie le lundi 28 octobre 2024 concernant l’attribution des lots travaux relatifs à la rénovation du groupe scolaire.

La commission d’appel d’offres a validé l’analyse des offres produite par le maître d’œuvre :

- 2 voix POUR
- 1 voix ABSTENTION

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d’approuver ce résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette délibération. **Vote 4 abstentions – 12 pour**



ASSOCIATION MON JARDIN

Il reste toujours des parcelles à louer aux jardin familiaux de Sain-Saëns : 12€ l’are, 5€ la carte et 40€ la caution.Pour tout renseignement, contactez Monsieur Jean-Michel Testu au 06 22 46 67 43

ERATUM CHOUCROUTE

À noter que la journee choucroute organisee par les acpg-catm de saint saens, aura lieu le dimanche 8 decembre 2024 au lieu du dimanche 26 janvier 2025.

À cette date un loto sera organise par l'association. a ce sujet, une reunion de principe sera decidee avec explications dans le prochain mag.

CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Le Président et les membres du bureau invitent tous les camarades anciens combattants à se joindre à eux avec leurs décorations, pour commémorer la journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats de la Tunisie et du Maroc.

Rassemblement à 11h00 devant le monument aux morts pour un dépôt de gerbe avec une minute de silence et la lecture du message du Secrétaire d'État aux anciens combattants, en hommage aux morts en Afrique du Nord.

À la suite de cette cérémonie, sera servi le pot de l'amitié.

Le Président
Alain Lippmann



RETOUR SUR LE 11 NOVEMBRE

Comme chaque année pour commémorer le 11 novembre, les élus, gendarmes, pompiers, écoliers, anciens combattants, représentant du culte ainsi que de nombreux saint-saënnais vinrent honorer les morts de la première guerre mondiale.

Cette année, la cérémonie fut particulièrement marquée par la présence de « la Compagnie des Braves de Foch », une association de reconstitution historique qui s’attache à faire revivre le souvenir des soldats de la grande guerre. Avec leurs uniformes bleu horizon pour trois d’entre eux et un costume d’aumônier de guerre pour le quatrième, ils avaient belle allure ces quatre-là, donnant encore plus de vie au souvenir.

Mais avant, la cérémonie débuta au carré militaire du cimetière de Saint-Saëns. Le président des ACPG-CATM déposa une gerbe au pied de la stèle en présence des élus, pompiers, porte-drapeaux, membres de l’association ACPG-CATM et son bureau. Le président des médailles militaires de la 643^{ème} section de Neufchâtel, Londinières et Saint-Saëns nous fit l’honneur d’être présent à cette commémoration.

S’en est suivie une messe du souvenir célébrée par le père Pierre Patrice Tchamabé où plusieurs élus des communes environnantes marquaient par leur présence leur détermination de se souvenir.

À l’issue de l’office religieux, l’ensemble de l’assistance convergea au pied du monument aux morts où l’ hymne national fut repris par les écoliers emmenés par Monsieur Largeteaux. Les gerbes furent déposées aux pieds du monument aux morts par les présidents des ACPG et Madame la maire, Karine Hunkeler. Le message du ministre des armées et un texte du souvenir de Madame la maire furent ensuite délivrés.

La cérémonie se continua au Vivier où un pot de l’amitié fut offert par la municipalité puis se termina par le banquet traditionnel orchestré par la maison Dumont de Saint-Saëns. Le point final de la journée fut marqué par une tombola dont bon nombre de lots furent offerts par les commerçants de la ville qui en sont chaleureusement remerciés.

Nous sommes fiers que le devoir de mémoire reste toujours bien ancré dans notre commune et c’est grâce à des journées comme celle-ci que notre association puise son énergie.



CASS - OPÉRATIONS DE NOËL

Du 14 au 31 décembre, participez à la grande opération de Noël du CASS et tentez de remporter de nombreux lots exceptionnels : un bon pour un voyage, un ordinateur portable, une télévision, une plancha et de nombreux bons d'achat.

Les temps forts des festivités :

Vendredi 6 décembre : rejoignez-nous pour la mise en lumière de la ville de Saint-Saëns et profitez d'un vin chaud offert par le CASS pour célébrer ensemble cet instant magique.

Vendredi 20 décembre, dès 17h30 : assistez à la parade féérique de chars, organisée comme l'an passé par les jeunes agriculteurs de Bosc-le-Hard, avec la participation du CASS.

Mardi 24 décembre : le Père Noël sera présent au centre-ville pour distribuer des bonbons aux enfants de 10h à 12h30 et de 14h30 à 16h30. Une vente de crêpes et de vins chauds sera également organisée ce jour-là.

Comme l'année dernière le chalet sera mis à la disposition des associations tout au long du mois de décembre.

Bonnes fêtes de Noël à toutes et tous !



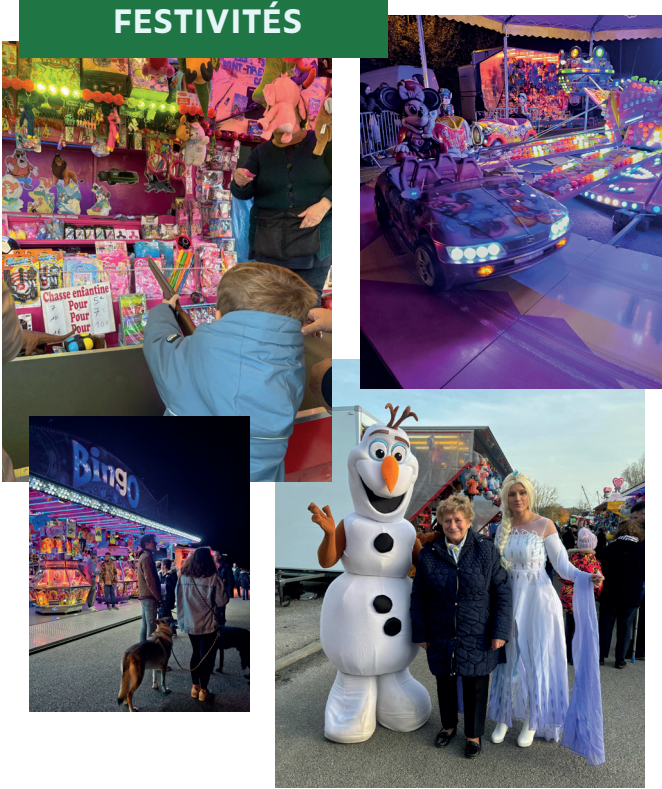
LA FÊTE FORAINE DE SAINT-SAËNS : UNE AMBIANCE EN DEMI-TEINTE

Cette année, la fête foraine de Saint-Saëns s'est déroulée dans une atmosphère contrastée. Si la journée du samedi 23 fut marquée par une faible affluence due au froid mordant, le dimanche 24 a vu davantage de visiteurs attirés par la perspective de manger une gaufre en déambulant devant les manèges. Comme les années précédentes, des mascottes étaient venues, le dimanche, animer et divertir petits en grands.

Cependant, une tendance se fait sentir : le nombre de manèges continue de diminuer. Cette édition n'a proposé que deux manèges pour enfants ainsi qu'un manège d'auto-tamponneuses.

Côté partenaires, le garage Lafilé automobile de Neufchâtel ainsi que le garage JB Auto 76 de Saint-Saëns étaient présents durant tout le week-end, profitant ainsi de cet événement pour promouvoir leurs services auprès des visiteurs.

Malgré la diminution de la présence des forains, entraînant une baisse d'affluence parmi les visiteurs, nous nourrissons néanmoins l'espoir que cette fête populaire continuera de se perpétuer dans les années à venir.



FESTIVITÉS

Karine HUNKELER, Maire de SAINT-SAËNS
Mireille ELIE, Deuxième Adjointe en charge des manifestations et le Conseil Municipal

Vous prie de bien vouloir honorer de votre présence pour le

LANCEMENT DES ILLUMINATIONS DE NOËL DE LA VILLE DE SAINT-SAËNS

Vendredi 6 Décembre 2024 à 19 H 15
Rassemblement sur la Place de la Mairie

Distribution des ballons lumineux pour le grand lâché
ouvert à tous à partir de 19 H 00

Présence des mascottes et du Père Noël
pour des photos inoubliables

Vin chaud et chocolat chaud seront offerts sur la Place
à l'issue du lancement



CONCERT DE JAENE MANSON

Ouverture des portes à 19h, début du concert à 20h30

Le concert jouera à guichet fermé, nous rappelons qu'il sera impossible de rentrer dans l'église sans billet numéroté et nominatif (même debout). Il sera également impossible de rentrer pour des dédicaces ou des photos sans billet. Nous le rappelons sans billet aucun accès. Un service de sécurité sera présent pour assurer le bon fonctionnement de la soirée.

NOUVEAUX JEUX ET NOUVEAUX LIVRES

Le Père Noël est déjà passé à la médiathèque Simone et Jacques Vallès. Il a laissé sous le sapin une vingtaine de nouveaux jeux de société, qui s'ajoutent donc à ceux pouvant être empruntés depuis octobre. Pour rappel, ce nouveau service a été mis en place avec le partenariat de la Médiathèque de Seine-Maritime et permet aux familles d'emprunter jusqu'à deux jeux pour deux semaines.

Pour les petits et grands lecteurs, la bibliothèque municipale s'est aussi dotée d'un large choix de nouveaux livres. Quelques polars et romans pour les adultes, mais aussi pour les enfants, en plus de nombreux albums, documentaires, bandes dessinées, mangas... Bref, de quoi bien s'occuper pendant les vacances !

Les horaires d'ouverture au public seront modifiés pendant cette période, du 23 décembre au 5 janvier. Votre médiathèque vous accueillera le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 15h à 18h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 9h30 à 12h30. Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année



LE PETIT POISSON NOIR - LA CIE DES ENFANTS RÊVEURS

Emma et Nina démarrent une nouvelle aventure avec « la compagnie des enfants rêveurs » et quoi de mieux que transposer sur scène un classique du livre jeunesse iranien « le petit poisson noir ». Ce classique remonte à la fin des années 60 de l'auteur Samad Behrangi trop tôt disparu dans les geôles iraniennes. Avec la mise en scène de Marie-Christine Garay et la musique de Delphine Franck, nos deux comédiennes nous ont donnés à voir les 15, 16 et 17 novembre un conte initiatique qui aura mis près de 2 ans de travail à voir le jour.

Dans un ruisseau sous une pierre moussue vivaient un petit poisson noir et sa maman. Ce petit poisson n'avait cessé de questionner sa maman et ses amis sur le bout du ruisseau tant et si bien qu'il part à l'aventure du monde. Il rencontrera une foule de personnages aquatiques qui feront bon an mal an son apprentissage de la vie. Emma et Nina s'emploient à devenir avec souplesse poisson, grenouille, homard, cormoran et leur jeu d'acteur aura su captiver petits et grands. Chaque rencontre de ce parcours initiatique véhicule un message qu'il est bon de méditer. Ce spectacle a eu un très bel écho auprès du jeune public et des adultes. Nous souhaitons à ce tout nouveau spectacle une belle programmation et à Emma et Nina de trouver de beaux sujets pour nous faire rêver, rire et méditer avec « la compagnie des enfants rêveurs ».



NOËL AU CINÉMA

Dimanche 22 décembre la municipalité offre gratuitement des places de cinéma (un enfant – un adulte). Les tickets seront distribués le soir des illuminations, le vendredi 6 décembre. « Le grand Noël des animaux » sera le film de Noël pour les enfants dès 3 ans.

« Le père Noël s'échoue en mer, une petite lynx veut arriver à temps pour le spectacle... Ces cinq petits contes colorés et pétillants ravivent la magie des fêtes de fin d'année ».



DIMANCHE 8 DÉCEMBRE

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE



15H30



17H



15H30



17H

RENDEZ-VOUS DE COUP DE THÉÂTRE



Dans le cadre des « Rendez-vous de Coup de Théâtre », Bruno Lomenède nous fait découvrir la compagnie Le- Qui-Vive de Bois-Guillaume. Cette compagnie a pour mission de concentrer ses engagements artistiques dans un esprit d'aventure humaine avec jubilation, exigence et inventivité. Elle s'applique à créer un théâtre accessible, un théâtre de proximité, un théâtre partagé. Vendredi 6 décembre elle nous présentera un « Roméo et Juliette ou beaucoup de bruit pour pas grand chose » plein de jeunesse, d'humour, d'énergie et de talent :

Imaginez une troupe comédien(ne)s en plein bouillonnement créatif, prête à plonger dans l'univers de Roméo et Juliette de Shakespeare. Mais voilà, leur metteur en scène a pris la poudre d'escampette pour Avignon, les laissant seuls à quelques jours de la première ! Entre improvisations inattendues, tensions hilarantes et élans de génie, les répétitions prennent une tournure rocambolesque et... haute en couleurs.

Venez découvrir cette aventure théâtrale, drôle, dynamique et bigrement enlevée !

Lien de réservation :

<https://www.helloasso.com/associations/coup-de-theatre-saint-saens/evenements/romeo-et-juliette-ou-beaucoup-de-bruit-pour-pas-grand-chose>





Comme l'an passé les saint-saënnais et les saint-saënnaïses trouveront dans leur boîte à lettres avec le mag de janvier un agenda où seront regroupés toutes les coordonnées utiles inhérentes à notre ville.



L'Association des ACPG - CATM de Saint-Saëns organise le dimanche 26 janvier 2025 à la salle Le Vivier à Saint-Saëns un LOTO animé par Christophe

- buvette et restauration sur place,
- ouverture des portes à 12h00,
- début des jeux à 14h00,
- 2800 € en bons d'achat,
- Carton final à 400 €,
- 2 € le carton; 10 € les 6 et 20 € les 14,
- Formule à 25 € : = 14 cartons + 3 jeux annexes,

Réservation Christophe au 0665047735



Décès :

Xavier LEON, né le 10 avril 1971 et décédé le 05 novembre 2024
 Jean BEAUFILS, né le 08 juin 1939 et décédé le 09 novembre 2024
 Pierre DUBUC, né le 03 novembre 1930 et décédé le 09 novembre 2024
 André DEPERROIS né le 24 mai 1934 et décédé le 10 novembre 2024
 Mauricette PIGNY née le 04 mars 1939 et décédée le 16 novembre 2024
 Ginette MARTIN épouse ANTIL, née le 25 octobre 2044 et décédée le 22 novembre 2024
 Jacques LEFEBVRE, né le 17 octobre 1942 et décédé le 25 novembre 2024

Mariage :

Ilian PILLEUR et Noémie EUDELIN mariés le 23 novembre 2024.

ÉTAT CIVIL

Ne pas jeter sur la voie publique



HÔTEL DE VILLE - BP 09 - 76680 SAINT-SAËNS
Tél : 02.35.34.51.19 - mail : contact@saintsaens.fr

Rédaction : Mairie de Saint-Saëns - BP 9 - 76680 Saint-Saëns
 Impression : Imprimerie du Pays de Bray - 13 bis rue cauchoise -
 76270 Neufchâtel-en-Bray
 Conception graphique / mise en page : Tapa Idée

Directrice de la rédaction : Karine Hunkeler

